

**Décision n° 2021-283
portant nomination du Référent Déontologue par intérim
au sein de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du
travail**

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313-1, L. 1313-5, L. 1313-8 et R. 1313-18 ;

Vu l'article 28 bis de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique ;

Vu le décret du 3 juin 2019 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, M. Roger Genet ;

Vu la décision n°2019-03-088 du 29 mars 2019 du directeur général portant organisation de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

DECIDE :

Article 1. – Madame Elise FERRÉ, Juriste à la direction des affaires juridiques de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, est désignée par intérim en tant que Référent déontologue.

Article 2. – La Direction des ressources humaines est responsable de l'application de la présente décision.

Article 3. – La présente décision, qui abroge la décision n°2020-028 du 11 février 2020 portant nomination du Référent déontologue, sera publiée au registre des actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 22 décembre 2021

Roger GENET